

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## du JEUDI 26 NOVEMBRE 2020 à 18h00

\*\*\*\*\*

**Etaient présents** : MM., BEAUDET Malika, BELKADI Olivianne, CIPIERE Laura, DOREMUS Gérard, JAMMES Francis, LUCOTTE Laurence, MAGNÉ Gérard, PAGES Sonia, WIDENMANN Bruno

**Absent** : BAISSAC Yves, CAVALIÉ Sylvain

**Secrétaire** : Gérard DOREMUS

\*\*\*\*\*

- **Adoption du procès verbal de la dernière réunion.**

Une précision est apportée. La commune ne disposant plus de réserve foncière suite à l'aménagement du Pouzarnel, le Conseil municipal a décidé de candidater sur certains terrains en vente de la propriété Beauville, afin de disposer de terrains en réserve.

- **Participation au raccordement au réseau d'Electricité de deux terrains privés (N°H286 et N°H287-288)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de renouvellement de certificat d'urbanisme de Monsieur RICHARD Roger, qui souhaite mettre en vente 3 terrains attenants, dont il est propriétaire, situés au lieu-dit « le Caussanel » et cadastré Section H N° 286 et 287-288 pour la construction de deux maisons.

Il rappelle que ces terrains ne sont pas desservis en électricité mais que la FDEL propose de réaliser les travaux de raccordement en souterrain moyennant une participation financière de la commune réévaluée à

- 0 € pour les parcelles n° H 287-288 dans le cas où la tranchée sera réalisée préalablement
- 1300 € pour la parcelle n° H 286 dans le cas où la tranchée sera réalisée préalablement

Il rappelle que cette participation peut être récupérée sur le propriétaire du terrain, sous forme de convention, l'intéressé étant d'accord sur le principe. Cette nouvelle convention annulera la précédente convention conclue avec Mr. RICHARD.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal ayant pris connaissance du nouveau projet de convention et considérant l'intérêt du projet :

- Donne un avis favorable à ce projet et à la participation financière de la commune comme indiqué ci-dessus
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante
- Décide l'ouverture d'un programme d'investissement d'un montant de 1 300 € sur le budget de l'exercice 2021.

- **Adhésion au service commun intercommunal de l'urbanisme du Grand Figeac**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter du 1er juillet 2015 les services de l'Etat n'ont plus assuré gratuitement l'instruction des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols pour le compte de la commune (autorisations d'urbanisme notamment).

Il précise que le Grand Figeac a donc créé un service commun dans les domaines de l'aménagement, de la planification et de l'urbanisme avec mission principale : l'instruction des actes d'urbanisme.

La commune ne disposant ni des compétences, ni de la technicité et des moyens pour assurer elle-même ce service, avait confié cette mission au Grand Figeac. Dans ce cadre, une convention déterminant les missions et modalités d'intervention du service commun Aménagement / Instruction des autorisations droit des sols (ADS), avait été signée.

Il nous est proposé aujourd'hui de renouveler cette convention.

Après avoir ouï l'exposé du Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés, de continuer à bénéficier des services du Grand Figeac et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

- **Modification subvention comité des fêtes**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de réévaluer les subventions suivantes pour l'Année 2020 :

- Comité des Fêtes (Espédaillac)	950 €
----------------------------------	-------

Cette délibération remplace donc la délibération prise le 22 octobre n°2020-6-1 en ce qui concerne le comité des fêtes uniquement.

- **Participation aux frais scolaires 2019/2020 – Pôle scolaire les Pechs du Vers**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant de la commune a fréquenté le Pôle scolaire des Pechs du Vers durant l'année 2019/2020.

Il précise que la participation des communes aux frais de fonctionnement a été fixée à 1529.84 € par élève, soit 1 élève x 1 529.84 € = 1 529.84 € pour la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette participation et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

- **Participation aménagement aire containers à ordures**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la cession par Monsieur LENAIN de la parcelle n°1070 à la commune, en vue de l'aménagement d'une aire de containers à ordures, il

avait été convenu par convention en date du 10 mars 2020 que Monsieur LENAIN prendrait à sa charge 50 % des frais d'établissement de la palissade mise en place pour occulter les containers à ordures.

Conformément au devis remis à Monsieur LENAIN, la facture établie par l'entreprise Cyril SALAUN fait apparaître un coût total de cette opération d'un montant de 933.90 € TTC.

La somme due par Monsieur LENAIN s'élève donc à 466.95 €.

- **Travaux de réhabilitation des Lacs – versement du fonds de concours du Grand Figeac**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de réhabilitation et d'étanchéisation des deux Lacs communaux, « Lac Grand » et « Lacquissou » sont terminés.

Une demande de subvention avait été faite auprès de la Région et du Département.

L'état de ces subventions perçues à ce jour se décompose de la manière suivante :

Région : 4785.91 €

Département : 3590 €

Conformément à la délibération n°174/2018 du Grand Figeac, il a été accordé le versement d'un fonds de concours pour la restauration de ces 2 lacs, soit 2797 € pour le « Lac Grand » et 1960 € pour le « Lacquissou ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, valide ces montants, et décide de solliciter le versement de ce fonds de concours auprès du Grand Figeac.

- **Informations et Questions diverses**

- **ALSH REISSA – demande participation**

Une participation a été demandée aux communes pour l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) porté par le centre social et culturel REISSA. La décision sera prise au prochain conseil, après la réunion de concertation des Maires du secteur.

- **Lettre ouverte à la SNCF de la part du Grand Figeac**

Soucieux de la préservation de liaisons et services ferroviaires victimes d'une destruction lente, le conseil communautaire qui s'est réuni le 8 décembre dernier a décidé d'écrire une lettre à la SNCF pour s'opposer à la dégradation organisée du service public ferroviaire, à la suppression de postes, à la fermeture de gares (notamment celle d'Assier), et pour demander le rétablissement de certaines lignes telles que Figeac – Aurillac. Le Conseil municipal à l'unanimité soutient cette démarche.

